

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louissette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Odile MAILLARD, Michel CARVOYEUR, Dominique MECHIN, Julien GUIBERT et Marcel SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie MEFTAH, Loïc BOICHE, Mickaël DEDIANNE et Caroline LAMY ont donné respectivement procuration à Nicole FAULE, Nicolas BOURDOUNE, Alain DEDIANNE et Gilles TEXIER.

Absents : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Excusé : Ruddy PARDANAUD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Zaraa DIMPRES proposée.

- Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre par Mme Z. DIMPRES.

J. GUIBERT : J'ai une petite remarque concernant ma réponse sur la partie du projet de cinéma. Il y a des écarts d'intervention, ce qui fait que ça ne veut plus forcément dire le même sens.

« Il y a des zones pas forcément les plus adaptées pour un cinéma à cet endroit » : je veux préciser que c'était une zone pas adaptée pour un cinéma à cet endroit-là. « Peu de places de parking » et qu'on peut faire un projet de places de parking, je stipulais qu'il y avait peu de places de parking à cet endroit et ce n'était pas opportun au niveau des places de parking et qu'il y a toujours possibilité de faire des parkings alentour.

N. BOURDOUNE : Nous vérifierons et, si nous avons quelque peu déformé vos propos, nous procéderons aux modifications d'usage.

- Vote du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 septembre : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, je souhaiterais faire une déclaration au nom de la collectivité.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Parfois, la réalité est telle qu'elle semble totalement irréaliste. Et pourtant, presque trois années après le lâche assassinat, le 16 octobre 2020, de Samuel Paty, professeur d'histoire dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine, tombé sous les coups d'un fanatisme aveugle, l'histoire se répète.

Vendredi 13 octobre 2023, à la cité scolaire Gambetta Carnot d'Arras, c'est un professeur de lettres, Dominique Bernard, qui a été à son tour assassiné par un ancien élève, habité par le même fanatisme, par la même haine destructrice de tout ce qui n'est pas en adéquation avec ses propres certitudes.

En s'en prenant à ces enseignants, à Samuel Paty comme à Dominique Bernard, c'est à la laïcité, à la tolérance, au respect mutuel dans la diversité que des assassins s'en prennent.

En s'en prenant à des enseignants, c'est au lieu où les jeunes étudient, apprennent l'esprit critique, la liberté d'expression et à ceux qui leur inculquent ces valeurs que ces fanatiques s'en prennent. Ils s'en prennent à la fois à ce que représente l'école et à l'ouverture qu'elle offre sur le monde.

Nous dénonçons ces crimes inadmissibles. Nous refusons toutes les formes d'obscurantisme, de fanatisme, les discours et comportements haineux qui en découlent.

Nous devons être intolérants envers l'intolérance. Toute complaisance est une défaite qui a pour conséquence de faire reculer la liberté.

L'école doit devenir un sanctuaire, celui de la laïcité et de l'apprentissage de la raison face à celles et ceux qui veulent à toute force imposer leurs certitudes et convictions.

Toutes les mesures doivent être prises pour que jamais qui que ce soit ne puisse s'introduire, habité d'une volonté malveillante et violente, dans quelque établissement scolaire que ce soit, que l'école soit toujours un lieu d'études, de sérénité et de respect.

Chers collègues, nous associons notre peine à celles et ceux qui pleurent suite à ce tragique événement. Je vous demande de bien vouloir, avec moi, vous lever pour qu'ensemble nous honorions la mémoire de Dominique Bernard par une minute de silence, sans oublier d'y associer les deux autres membres du personnel de cet établissement qui ont été grièvement blessés. »

Les membres du Conseil Municipal observent une minute de silence.

Avant le premier point, je souhaite rajouter un point concernant octobre rose.

- Rajout du point à l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

FINANCES :

- Budget Supplémentaire (BS) 2023 – Budget Général :

N. FAULE : Le BS 2023 consiste à ajuster les dépenses et recettes au près des réalités, mais aussi, dans un souci de sincérité et de transparence budgétaire. Les dépenses et recettes de l'exercice sont les suivantes :

Budget général 2023 Vue d'ensemble section de fonctionnement		BP 2023 Avec reprise anticipée du résultat	Décision Modificative n°1 05/07/2023	BS 2023
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 513 734,44	60 000,00	2 903,00
011	Charges à caractère général	2 415 260,00	47 000,00	- 36 542,00
012	Charges de personnel	3 920 000,00	-	27 000,00
014	Atténuation de charges	68 000,00	-	14 949,00
65	Autres charges de gestion courante	789 349,44	-	21 096,00
66	Charges financières	95 800,00	-	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	13 000,00	- 4 000,00
042	Opérations d'ordre	221 825,00	-	- 26 600,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement			
1068	Ponction dans l'excédent cumulé			
RECETTES DE L'EXERCICE		8 238 747,84	- 50 000,00	22 497,80
013	Atténuation de charges	92 000,00	-	-
70	Produits des services	613 800,00	-	- 42 220,00
73	Impôts et taxes	4 103 813,00	-	1 422,00
74	Dotations, participations	2 312 834,20	-	58 295,80
75	Autres prod. de gestion courante	140 000,00	-	-
76	Produits financiers (sf 762)	-	-	-
77	Produits exceptionnels	146 000,00	-	5 000,00
79	Transferts de charges			
	Travaux en régie			
042	Opérations d'ordre	55 000,00	- 50 000,00	-
002	Excédent reporté	775 300,64	-	-

En dépenses : 2 903,00 €

011 : ajustements budgétaires.

012 : augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, changements de situation, évolution de carrières, l'embauche du chauffeur de la navette et un décès.

014 : intégration du fonds de péréquation.

65 : admission en non-valeur.

66 : augmentation des taux d'intérêt.

67 : transfert de crédits.

042 : actualisation des amortissements.

En recettes : 22 497,80 €

70 : régularisation de la vente de bois.

73 : ajustements sur l'état définitif de la fiscalité locale.

Voici quelques détails en dépenses :

Article 6 042 : 41 000 : transfert de crédits, notamment pour la fête médiévale (passe de l'article 6 022 à l'article 6 042).

Article 60 611 : - 12 000 : actualisation en fonction des dernières factures d'eau.

Article 60 621 : 3 000 : prévoir le remplissage en fuel pour des bâtiments comme l'ancienne poste, l'ancienne perception ou le parc Vauvert.

6 135 : 20 000 : navette gratuite et des locations pour la fête médiévale.
61 521 : - 37 500 : ajustement du budget pour être au plus près réalité.
615 221 : -50 000 : projet de l'îlot de Bethléem basculant en investissement.
615 231 Voies et réseaux : 9 500 : plus d'entretien à réaliser.
6 228 : - 39 600 : transfert de la fête médiévale.
63 512 : taxes foncières : 64 258 : réajustement de la situation de nos bâtiments, qui va générer un remboursement versé en 2024.
6 541 : 12 600 : provisions faites pour les non-valeurs.
65 541 : 5 500 : participation de la Ville pour l'adhésion des familles à l'école d'enseignement artistique.
6 574 : 13 500 : subvention pour radio Flotteurs.
739 223 : - 7136 : ajustement suite aux notifications.
66 111 : 3 500 : augmentation des taux d'intérêts.
66 112 : 3 500 : 3 emprunts indexés sur livret A.
6 815 : - 12 600 : bascule des crédits vers les admissions en non-valeur.

Pour les recettes :

7 018 : 8 000 : ventes réalisées au camping et au cinéma.
7 022 : -50 000 : vente de bois réalisée au mois d'octobre, même très belle, a été surestimée lors du Budget Primitif (BP).
74 : 58 295,80 : ajustement selon les états définitifs des dotations annuelles.
74 718 : - 156 670 : bouclier que l'État a mis en pratique et se retrouve 748 313 pour 132 230 €. Nous pensions qu'il était 50 %, mais il est de 30 %.
775 : 5 000 : terrain de la Postallerie.

O. MAILLARD : Je souhaite avoir des précisions sur le 60 631. J'ai noté une baisse -5 000 sur les produits de nettoyage. J'espère que les employés ont suffisamment de produits.
J'ai aussi noté une baisse au 60 633, fournitures des voies. J'espère que cela ne va pas pénaliser le travail du personnel, puisque ce sont des achats de matériaux.
61 521 : l'entretien des espaces verts avec une baisse de 37 500. Sur quels terrains, quels espaces verts sont fléchés cette baisse ?

N. FAULE : 60 631 : nous avons un transfert de crédit au 60 623. C'est donc un jeu d'écriture. Il y avait un souci d'imputation.

Lorsque nous regardons le Budget Général, nous avons consacré 100 000 € pour les fournitures de voirie. Elles ne sont pas abandonnées. Nous avons fait en sorte d'être au plus proche de la réalité.

N. BOURDOUNE : Soyez rassurée, Madame MAILLARD, nos agents ont largement de quoi assurer leurs missions.

N. FAULE : Pour les terrains (article 61 521) : il s'agit notamment de l'îlot de Bethléem, imputé en investissement au BS alors qu'il était inscrit à cet article dans le BP.

N. BOURDOUNE : Merci pour ces précisions.

O. MAILLARD : Les 100 000 € sont sur quel compte, le 60 633 ?

N. FAULE : Nous avons consacré 100 000 € au compte 60 633. Les services ont estimé qu'ils n'avaient pas besoin de cette somme pour finir l'année.

O. MAILLARD : Par rapport au 615 221, vous avez parlé du projet îlot de Bethléem, c'est sur quelle tranche ?

N. FAULE : L'îlot de Bethléem entre dans le cadre des bâtiments. Concernant les terrains, il s'agit d'un ajustement pour être au plus près. Les services avaient vu trop grand.

O. MAILLARD : J'ai aussi relevé les frais d'inscription foire expo avec un ajout de 2 000 €.

N. FAULE : Ce sont les frais liés à la salle des faïences au musée. Je vous invite à retourner voir cette exposition qui met en valeur le travail de notre faïence.

N. BOURDOUNE : On ne va pas reprendre ligne par ligne pour expliquer les modifications. Je vous rappelle que vous êtes représentée à la Commission des Finances. Il peut être opportun d'échanger avec lui au terme de celle-ci pour qu'il puisse vous donner des explications sur les points que vous n'auriez pas compris.

O. MAILLARD : Bien sûr Monsieur BOURDOUNE.

N. BOURDOUNE : Monsieur le Maire.

O. MAILLARD : Si on peut avoir les documents lors des commissions, cela nous permettrait d'échanger.

N. BOURDOUNE : Les documents sont remis au représentant de votre groupe qui siège à ladite commission. Il les a donc en sa possession.

O. MAILLARD : Ils sont remis sur table le jour de la commission. Nous ne pouvons donc pas les consulter.

N. BOURDOUNE : Il les a, nous échangeons sur ces derniers. Ensuite, il y a un certain nombre de jours où vous pouvez également échanger entre vous et vous pouvez formuler des questions écrites tel que le règlement le permet.

O. MAILLARD : Si je demande ces explications, c'est parce que nous n'avons pas eu ces explications. Nous n'avons pas eu le temps de les demander.

N. BOURDOUNE : Une présentation vient d'avoir lieu où des petites dépenses, des petits ajustements de quelques dizaines d'euros n'ont pas été précisés. Je vous demanderai de nous épargner des explications sur l'ensemble des lignes. Cela ne me dérange pas de rester jusqu'à minuit, mais je ne pense pas que ce soit d'une aspiration partagée.

O. MAILLARD : Avez-vous reçu la subvention du fonds national d'aménagement du territoire pour la fête médiévale ?

N. BOURDOUNE : Nous n'avons pas encore eu de réponse. Si nous l'avions eue, nous l'aurions indiqué dans le BS, puisque nous devons faire preuve de sincérité budgétaire. Une DM (Décision Modificative) pourrait être présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

J. GUIBERT : Je serai bref. La ligne 615 221 est divisée par 2. Vous avez donné les explications. C'est plus un regret. On avait un budget fléché et on aurait pu en profiter. Je me souviens d'un ancien Conseil Municipal où j'avais demandé qu'on ait un document de priorisation des différents petits travaux qu'on pouvait exercer. Je pense qu'on aurait pu profiter de ces 50 000 qui ont été ajournés pour faire des petits travaux d'entretien dans nos bâtiments puisque cette ligne permet l'entretien et la réparation des bâtiments. On aurait pu profiter de ce surplus budgétaire pour des petits travaux urgents sur des bâtiments qui en ont bien besoin.

N. BOURDOUNE : Je vous rassure, cela ne nous empêche pas de les faire. Certaines dépenses imaginées en fonctionnement au départ sont passées en investissement, justifiant certaines modifications et des ajustements.

N. FAULE : Je passe à la section d'investissement. En dépenses, nous avons 17 310 €, qui correspondent aux programmes d'investissement.

Les recettes sont de 104 045,83€. Les opérations de cessions immobilières s'élèvent à 100 000 €, avec la vente de terrains à l'entreprise Rousseau. Les subventions, pour 4 045,83 € sont annexées aux programmes d'investissement.

<i>Budget général 2023</i> <i>Vue d'ensemble section d'investissement</i>		RAR 2022	BP 2023 Avec reprise anticipée du résultat	Décision Modificative n°1 05/07/2023	BS 2023
DEPENSES		1 715 562,67	3 665 219,23	33 000,00	17 310,00
001	Déficit reporté				
040	Opérations ordre budgétaire		50 000,00 -	50 000,00	
040	Travaux en régie		5 000,00		
1069					
1318					
192	opérations ordre budgétaire				
16	Emprunt et dettes assimilées		398 500,00		
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				
23	Programmes d'investissement		1 496 156,56	83 000,00	17 310,00
21	Acquisitions (sans code programme)				
20418	subv. Organisme public				
23	Restes A Réaliser (RAR)	1 715 562,67	1 715 562,67		
261	Titres de participation				
RECETTES		1 795 349,26	3 665 219,23	36 050,00	104 045,83
001	Excedent reporté		231 549,88		
040	Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations		200 000,00		
	Opérations d'ordre budgétaires - Ecritures de cession				
024	Opérations de cessions immobilières (prévision)		134 400,00		100 000,00
021	Prélèvement (autofinancement)		-		
10	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)		284 986,78		
10223	TLE (Taxe Locale d'Equipeement)				
1068	Affectation de résultat				
13	Subventions		676 637,67	36 050,00	4 045,83
13	Restes A Réaliser (RAR)	1 795 349,26	1 795 349,26		
16	Emprunt et dettes assimilées		342 295,64		
165	Dépôts de garantie				
192					
2183					
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				

BUDGET GENERAL - PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
BS 2023

Budget général Programmes d'investissement	Imputations budgétaires	Dépenses				Recettes			
		RAR 2022	BP2023	DM1	BS 2023	RAR 2022	BP2023	DM1	BS 2023
Guinguette Tambourinette	2315 / 2318	257 243,42	20 000,00		28 500,00	152 012,00		20 000,00	
Programmes d'investissements autres									
Toitures bâtiments municipaux									
Provision bâtiments communaux en mauvais état									
Mise en accessibilité ERP									
Etude skatepark									
Programmes d'investissement courants									
Bois communaux	2117	13 481,67	20 608,56						
Bâtiments communaux	2318			83 000,00					
Aménagements terrains communaux	2315	22 172,00	18 300,00		1 700,00				
Voirie communale	2312	4 499,12	70 000,00		- 23 000,00	23 942,00	11 971,00		
Achat de matériel	2183	28 470,40	168 450,00		- 45 000,00	14 505,37	35 000,00	1 050,00	
Fonds Façades	20422		20 000,00						
Restauration et Achats œuvres	2318								
Restauration et Achats d'œuvres	2318	19 824,00	8 230,00						
Achat de biens immobiliers	211X	1 232,00	17 268,00						
Programmes d'investissements en cours de finalisation									
Aménagement des berges (quote-part ville)	2312	65 823,30				393 275,00			
Aménagement des berges (quote-part CCHNVY)	4581 / 4582								
Aménagement des berges (quote-part CCHNVY)	45810/45820	2 460,09				50 089,53			
Aménagement des berges (intervention pour le compte de VNF)	45811/45821					-			
Immeuble en péril (quote-part propriétaire)	4541 / 4542								
Immeuble en péril (quote-part propriétaire - incendie centre-ville)	45410/45420	608,40				15 708,67			
Immeuble en péril (quote-part propriétaire - immeuble place St Jean)	45411-45412	48 780,84				48 780,84			
Programmes d'investissements en cours									
Eglise de Bethléem	2315	1 093 661,30	53 300,00		33 800,00	1 063 655,85			
Bâtiment rue du gd marché	2318	68 000,00	230 000,00		-115 000,00		138 000,00		- 84 000,00
Fonds de concours									
Programmation nouvelle cité scolaire	2031	32 940,00							
Cuisine centrale					11 310,00				4 712,50
Baignade Tambourinette	221	5 726,13	290 000,00			33 380,00	145 000,00		
Place des promenades	222	50 640,00	520 000,00		125 000,00		346 666,67		83 333,33
Régie agricole communale	231		60 000,00					15 000,00	
TOTAL		1 715 562,67	1 496 156,56	83 000,00	17 310,00	1 795 349,26	676 637,67	36 050,00	4 045,83

En regardant les programmes d'investissement, nous avons en dépenses :

- Guinguette : 28 500 : révisions des prix par rapport aux marchés passés avec les entreprises.
- Aménagements terrains communaux : 1 700 : complément pour la création de cavurnes au cimetière.
- Voirie communale : - 23 000 : réajustement du ralentisseur au lycée.
- Achat de matériel : - 45 000 : prévision de l'achat de la navette, que nous louons finalement.
- Église de Bethléem : 33 800 : avenants pour des reprises en sous-œuvre, découverte et dépose de tomettes.
- Bâtiment rue du Grand marché : - 115 000 : ce chantier se fera 2 temps. La seconde partie se fera en 2024, il est plus judicieux de les retirer du budget 2023. En recettes de ce chantier, nous retirons 84 000.
- Cuisine centrale : 11 310 : étude de ce programme. En recettes, nous avons 4 712, correspondant à la subvention de la Banque des Territoires.
- Place des promenades : 125 000 : mise à jour du budget suite à consultation des entreprises. En face, nous avons 83 333,33 de recettes, qui est une mise à jour des subventions.

J. GUIBERT : Je suis assez surpris de voir apparaître la ligne de la cuisine centrale sans avoir de débat en Conseil Municipal.

N. BOURDOUNE : il s'agit d'une étude de faisabilité. Nous en avons déjà parlé.

J. GUIBERT : Pas en ces termes. On a parlé de régie municipale en termes de cuisine centrale.

N. BOURDOUNE : C'est l'idée, en complément de la régie agricole. Pour l'instant, il s'agit d'une étude dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD), financée pour partie par la Banque des Territoires afin d'étudier éventuellement d'une possibilité.

J. GUIBERT : Sur l'étude, il reste 7 000 € de reste à charge, une somme importante. Je l'ai dit lors du dernier Conseil Municipal, je pense que le succès éventuel de la régie agricole viendra d'une contractualisation avec la cantine de la Région. L'éventualité d'avoir deux cuisines centrales dans notre commune, étant donné la taille de notre commune, je pense que ce serait une gabegie financière. L'action principale serait de contractualiser avec la Région sur ce point-là.

N. BOURDOUNE : Je suis ravi de voir que vous soutenez la politique et les programmes mis en place par la Région. Actuellement, la Région fournit les repas du lycée, du collège et des écoles primaires, ce qui n'est pas gratuit. Nous mettons à disposition du personnel de la commune. Dans le cadre de la mise en place de la régie agricole, nous souhaitons l'installation d'une future école regroupant les deux groupes scolaires actuels avec une cuisine municipale fournissant des repas de qualité uniquement pour les primaires, d'où cette étude d'opportunité.

J. GUIBERT : Je pense qu'il y aura un débat à ce moment-là. Aujourd'hui, je pars sur une hostilité sur cette question. Je ne suis pas opposé aux circuits courts ou pour mieux faire manger nos enfants, mais sur le volet financier. Concernant les politiques de la Région, puisque vous m'avez alpagué là-dessus, c'est comme au Conseil Municipal ; il y a des dossiers où on vote pour, d'autres où on vote contre. Je suis intervenu plusieurs fois pour inviter la Région à accélérer la mise en place des circuits courts et bio à destination des cantines des établissements. La Région est très loin de répondre aux obligations qui lui sont faites.

N. BOURDOUNE : Ce constat est partagé, d'où la démarche. Nous constatons que des progrès importants sont à faire pour respecter la loi EGalim.

I. CIUDAD-KADI : Nous avons eu des temps d'échanges avec la région à ce propos.

N. FAULE : Nous avons abordé ce projet de cuisine centrale le 5 juillet, qui a été approuvé à l'unanimité.

J. GUIBERT : Effectivement, mais en regardant bien, vous verrez que c'est le seul Conseil Municipal où je n'étais pas présent.

O. MAILLARD : Par rapport aux 125 000 € de la Place des Promenades. Avec tout ce qu'on entend, les retards de travaux est-ce que ce sont les pénalités que vous pensez avoir ?

N. BOURDOUNE : Aucune pénalité n'est envisagée sur ce projet. Nous y reviendrons lors des questions diverses, Monsieur GUIBERT nous ayant transmis une question écrite. Il n'est pas question de pénalité. Nous sommes sur un ajustement de projet, comme je l'ai déjà précisé. Il n'y a aucune situation qui justifierait que nous soyons amendés.

➤ Vote Budget général - BS 2023 : Majorité (2 votes contre, 1 abstention).

➤ Budget eau – Budget Supplémentaire 2023 :

N. FAULE : Le BS vise principalement à intégrer l'affectation du résultat suite au Conseil Municipal du 5 juillet 2023 et conformément à la délibération 2023-056. Il vient ajuster les dépenses et recettes au plus près de la réalité.

En fonctionnement :

Budget annexe EAU - Vue d'ensemble fonctionnement

	BP 2023	BS 2023	
DEPENSES DE L'EXERCICE	506 861,00	13 875,00	
011 Charges à caractère général	55 865,00	9 975,00	
012 Charges de personnel	52 000,00	-	
65 Autres charges de gestion courante	5,00	-	
66 Charges financières	39 100,00	200,00	
67 Charges exceptionnelles	177 730,00	-	
042 opérations d'ordre	104 000,00	-	
22 Dépenses imprévues	-	-	
023 Virement à la section d'investissement	78 161,00	3 700,00	
RECETTES DE L'EXERCICE	547 971,50	241 764,92	Sur-équilibre
70 Produit de la surtaxe	225 275,00	-	269 000,42
73 Impôts et taxes			
74 Dotations, participations	269 196,50	11 000,00	
75 Autres prod. de gestion courante	-	-	
013 Atténuation de charges		-	
76 Produits financiers (sf 762)	-	-	
77 Produits exceptionnels	-	-	
042 Opérations d'ordre	53 500,00	-	
002 Excédent reporté	-	230 764,92	

Le total des dépenses s'élève à 13 875 et celui des recettes à 241 764,92.

Le compte 011 regroupe les fournitures de petit équipement (200 €), l'entretien du matériel roulant (1 100 €), l'entretien et réparations (- 1 100), les études et recherches (1 000), les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (7 800), la publicité, publications et relations publiques (325) et les frais de déplacements et réceptions (325).

Le compte 66 regroupe les intérêts des emprunts indexés sur le livret A (200).

En recettes, le compte 74 (11 000) contient la subvention de prestation de reliquats.

J. GUIBERT : Une question de compréhension. On a une DSP (Délégation de Service Public) sur l'eau. En charge de personnel, à quoi cela correspond ? Le chargé environnement, peut-être ?

N. BOURDOUNE : Cela n'a rien à voir avec la DSP. L'agent chargé de la cellule agroenvironnement est en lien avec les captages « Grenelle ».

N. FAULE : En investissement, nous avons 116 505,81 € en dépenses ainsi qu'en recettes :

Budget Annexe EAU - Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	BS 2023
001	Déficit antérieur reporté		112 505,81
10	Apports, dotations et réserves		112 505,81
040	Subventions d'investissement	53 500,00	
1391	Subvention d'invest. insc au compte de résultat	53 500,00	
14	Prov. réglem. et amortis. dérogatoires		
15	Prov. pour risques et charges		
16	16 Emprunts et dettes assimilées	109 500,00	-
1641	Emprunts CDC	109 500,00	
	intérêts capitalisés		
1687	Autres dettes		
1688	Intérêts courus		
20	Immobilisations incorporelles	-	
203	frais études et recherches		
21	Immobilisations corporelles	-	
211	Terrains		
212	Agencements et aménagements de terrains		
213	Constructions		
214	Constructions sur sol d'autrui		
215	Instal tech. matériel et outillage industriels		
21561	Travaux divers		
22	Immobilisations mises en concession		
23	Immobilisations en cours	21 100,00	3 700,00
2312	Terrains		
2313	unité de traitement (bâtiment)		
2315	Installations, matériels et outillages techniques	21 100,00	3 700,00
	traitement de l'eau (canalisations)		
2318	Autres immobilisations corporelles		
238	Avanc. et acompt. versés sur com. d'immob.		
26	Particip. et créances rattachées à des part.		
27	Autres immo financières		
29	Provis. pour dépréc. des immobilisations		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
49	Provis. pour dépréc. des comptes de tiers		
59	Provis. pour dépréci. des comptes financ.		
040	Opérations patrimoniales		
003	Dépenses imprévues		
	TOTAL DES DEPENSES	184 100,00	116 205,81

Les 112 505,81 résultent du déficit reporté suite à l'affectation de résultat. Les 3 700 du compte 2 315 correspondent à une augmentation des branchements de raccordement en eau potable, notamment pour la régie agricole et un complément de travaux de sécurisation d'un ouvrage.

BS 2023 RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	BS 2023
002	Excédent antérieur reporté		
10	Apports, dotations et réserves	-	112 505,81
10222	FCTVA		
106	Réserves		
1068	Résultat affecté		112 505,81
13	Subventions d'investissement	-	-
131	Subventions d'équipement		
13111	AESN		
14	Prov. réglem. et amortis. Dérog	-	
15	Provisions pour risques et charges	-	-
151	Provisions pour risques		
157	Provis. pour charges à répartir sur plusieurs ex.		
158	Autres provisions pour risques et charges		
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
164	Avance agence de l'eau		
1641	Emprunt		
20	Immobilisations corporelles	-	
21	Immobilisations incorporelles	-	-
211	Terrains		
212	Agencements et aménagements de terrains		
213	Constructions		
214	Constructions sur sol d'autrui		
215	Instal techn, matériel et outillage industriels		
217	Matériel spécifique d'exploitation		
218	Autres immob corporelles		
2315	Recouvrt TVA / travaux		
22	Immobilisations mises en concession		
26	Particip. et créances ratt à des parti.		
27	Autres immo financières	1 939,00	-
2763	Créances s/collectivités publiques	1 939,00	
28	Amortissements des immob.	104 000,00	-
2808	Agencements et aménagements des terrains		
28128	Agencements et aménagements des terrains		
2812			
2813	Constructions		
28031	Constructions sur sol d'autrui		
28156	Instal tech. matériel et outillage industriel		
28158	Matériel spécifique d'exploitation		
2817	Matériel spécifique d'exploitation		
2818	Autres immobilisations		
040	OPERATIONS PATRIMONIALES		
021	Autofinancement complém. de la section d'inv.	78 161,00	3 700,00
TOTAL DES RECETTES		184 100,00	116 205,81

1 068 : 112 505,81 : report de l'affectation du résultat en 2022.

021 : 3 700 : virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

- Vote du Budget eau – Budget Supplémentaire 2023 : Majorité (3 abstentions).
- Rapport de suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

N. BOURDOUNE : Le 4 novembre 2022, la Ville de Clamecy a présenté au Conseil Municipal le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatif au contrôle des comptes et à la gestion de la commune. Ce rapport avait été réalisé dans le cadre d'un contrôle organique. La Chambre Régionale des Comptes souhaitait en effet évaluer l'impact des charges de centralité sur les communes rurales. L'article L.243-9 du Code des juridictions financières dispose qu'au terme d'un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives la commune présente au Conseil Municipal et adresse à la Chambre Régionale des Comptes le rapport de suivi, qui permet d'évaluer la mise en œuvre des recommandations formulées en 2022. Je vais vous rappeler les quatre préconisations :

- Améliorer le suivi et l'intégration des immobilisations en cours afin de ne pas différer l'amortissement des biens qui y sont assujettis et afin de fiabiliser les comptes de bilan.
- Établir annuellement le Rapport Social Unique conformément à l'article L.231-1 du CGFP (Code Général de la Fonction Publique).
- Mettre fin dans les meilleurs délais au régime de temps de travail dérogatoire actuellement en vigueur.
- Délibérer sur le régime des autorisations d'absence et mettre fin sans délai au congé spécial de fin de carrière.

Concernant le premier point :

Comme précisé à la suite de l'édition du rapport définitif : « La question de l'amélioration du suivi et de l'intégration des immobilisations avait été soulevée avant le début du contrôle : l'inventaire des actifs de la collectivité est en cours ainsi que la question de l'intégration des immobilisations, en lien avec le comptable public. »

Plusieurs réunions de travail sur le sujet de l'état d'inventaire et des actifs amortissables se sont tenues avec la Trésorerie de Clamecy. Ce travail s'est poursuivi avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Cosne et occupe régulièrement notre Directrice des Affaires Financières. Nous travaillons main dans la main avec le service de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) pour régulariser la situation.

Les prochaines étapes de travail sont les suivantes :

- Un premier certificat administratif va permettre la sortie de l'inventaire de biens totalement amortis qui ne font plus partie du patrimoine de la collectivité dans les faits.
- Plus de 850 écritures inscrites au chapitre 23 vont être transférées au chapitre 21, contribuant ainsi à la mise à jour de l'état d'inventaire de la collectivité. L'impact sur les amortissements sera néanmoins faible car il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'investissement non amortissables.

Enfin, la problématique de gestion de l'état d'inventaire provient notamment de l'absence d'intégration de nombreux éléments dans le logiciel de gestion financière et comptable au moment du mandatement. Ce manquement entraîne l'incapacité de la Trésorerie à ventiler correctement les écritures annuelles d'amortissement. Une formation a eu lieu au profit du service comptabilité en mai 2021. Une nouvelle session de formation est envisagée début 2024.

Concernant le deuxième point, nous avons présenté du Rapport Social Unique 2021 en Comité Social Territorial. La réalisation du nouveau rapport 2022 est en cours de finalisation avec une présentation à venir en Comité Social Territorial.

Pour le troisième point, nous avons adopté la délibération n°2022-175 en date du 14 décembre 2022 mettant en œuvre les 1607 heures et fixant les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'absence.

Pour le dernier point, nous avons adopté la délibération n°2022-175 en date du 14 décembre 2022 mettant en œuvre les 1607 heures et fixant les conditions d'attribution des autorisations spéciales d'absence.

Voilà le rapport d'observations définitives, sachant que le vote de ce soir ne concerne pas le contenu de ce rapport mais que nous l'avons bien présenté au Conseil Municipal.

J. GUIBERT : Effectivement, je pense que c'est plus une prise d'actes. Il y a bien 4 recommandations. Je viens de rouvrir le document transmis l'année dernière. Des éléments sont rappelés dans les synthèses, à plusieurs reprises. Par exemple, « la Chambre invite soit à réduire le niveau de ses investissements, soit à reconstituer le niveau d'autofinancement ». Des éléments probants sont inscrits dans la note de synthèse. J'en ferai aussi un écho. En préparant ce conseil, j'ai vu que je n'avais pas de pièce jointe aux

délibérations et aux positions que l'on doit avoir. Page 8, ce rapport nous disait « La Chambre invite la commune de Clamecy à améliorer la formation des élus et des citoyens en complément de ses ROB (Rapports d'Orientations Budgétaires) et de ses notes de synthèse ». Je vous recommande aussi d'avancer sur ces éléments.

N. BOURDOUNE : Il ne s'agit pas d'éléments budgétaires, mais de recommandations spécifiques par rapport à des formes. S'il n'y avait pas de pièce jointe lors de l'envoi des documents, c'est notamment lié au fait que nous ne nous prononçons pas sur le contenu du rapport que je vous présente, mais sur le fait que nous vous l'avons présenté.

Nous gérons les finances de la Ville en bon père de famille et nous travaillons à la consolidation de notre capacité d'autofinancement. C'est l'un des enjeux de rigueur budgétaire que nous nous imposons et que nous imposons à nos services.

J. GUIBERT : Je ne remets pas en cause cet aspect. J'ai une lecture forcément différente de la vôtre. Je ne m'arrête pas seulement aux recommandations, mais aussi à la synthèse. On parle d'éléments de reconnaissance des élus. On parle bien du ROB, mais aussi des notes explicatives de synthèse, donc ça concerne l'ensemble des Conseils Municipaux. Régulièrement, je vous dis que je n'ai pas assez d'éléments pour prendre des décisions sur des votes, parce que je n'ai pas assez d'éléments dans les notes de synthèse pour pouvoir orienter le positionnement de vote. Je pense qu'il ne faut pas oublier ces deux aspects relevés dans ce rapport de la CRC. J'aurais la réponse que vous ferez dans un compte rendu, puisqu'on aura également besoin de le voir.

N. BOURDOUNE : La recommandation sur les notes de synthèse est l'information sur la loi et le respect de la loi.

O. MAILLARD : Je rejoins Monsieur GUIBERT. Il est regrettable de ne pas avoir le rapport de suivi. Je l'ai demandé deux fois à vos services. Quelques collectivités ont fait le choix de le soumettre à un vote et à un débat par lequel l'assemblée approuve la transmission de ce document de la CRC. Votre majorité a fait le choix de ne pas le transmettre à l'ensemble des conseillers et seulement par oral aujourd'hui. Concernant le rapport social, celui de 2021 transmis en 2022, j'aurais bien voulu en avoir un exemplaire et j'espère en avoir un pour 2023.

N. BOURDOUNE : Vous ne l'avez pas eu ? Pourtant, Monsieur GUIBERT a ce rapport de la CRC, a priori.

J. GUIBERT : Oui, c'est le mail du 28 octobre 2022.

N. BOURDOUNE : Vous avez dû l'avoir au même titre que Monsieur GUIBERT. De la même manière que d'autres communes, nous allons voter sur le fait que nous vous l'avons présenté. Une fois que ce principe de présentation sera adopté, celui-ci sera transmis à l'ensemble des conseillers.

O. MAILLARD : Je parlais du rapport de suivi, que vous nous avez lu tout à l'heure.

N. BOURDOUNE : Moi aussi. Dès que le principe de celui-ci est validé, et donc qu'il existe, je peux vous le transmettre. Je

Il n'a pas été présenté, Madame MAILLARD ?

O. MAILLARD : Si, Monsieur BOURDOUNE, mais j'ai demandé un document écrit. Vous me dites que nous allons le recevoir lorsqu'il sera validé. C'est le chat qui se mord la queue. Vous le mettez en Conseil Municipal. Je vous demande de nous fournir par écrit par deux fois un rapport de suivi. Vous nous le lisez et ne le souhaitez pas le transmettre. Je ne vote pas quelque chose qui a été lu, je veux un écrit.

N. BOURDOUNE : Vous êtes libre de votre vote, mais on vous demande juste de confirmer que quelque chose vous a été lu. Rassurez-vous, il vous sera transmis. Il s'agit d'une feuille A4.

- Vote sur la présentation du rapport des recommandations de la CRC : Majorité (1 abstention).

- Admission en non-valeur :

N. FAULE : Afin de répondre à l'impératif de sincérité budgétaire, la collectivité doit, chaque année, sur demande de la Trésorerie, passer des écritures comptables en non-valeur. Il s'agit d'acter comptablement le doute sérieux quant au recouvrement de recettes émises par la Ville de Clamecy. Lorsque toutes les démarches ont été tentées par le Trésor Public (relances, saisies administratives à tiers détenteur, recours à un huissier...), le recouvrement de la dette est considéré comme compromis.

Il convient alors d'admettre ces écritures en non-valeur (nature comptable 6 541), ce qui génère une dépense de fonctionnement n'entraînant aucun décaissement. Cette procédure est différente des créances éteintes, qui effacent complètement la dette. Dans le cas de l'admission en non-valeur, la créance reste due, mais la collectivité tient compte de la faible probabilité de recouvrement.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a adopté un plan d'apurement progressif des créances douteuses par délibération n°2022-119 en date du 15 septembre 2022. Le dossier présenté au Conseil Municipal peut être admis en non-valeur sans ajout de crédits au budget supplémentaire. Il concerne des loyers impayés pour une somme totale de 32 442,85 €.

O. MAILLARD : J'ai posé une question par écrit et je n'ai pas eu de réponse. J'aurai voulu avoir des précisions par rapport à ces impayés : combien de loyers, le montant et si ces personnes étaient toujours en location en 2023 et réglaient encore le loyer ?

N. BOURDOUNE : Nous ne vous avons pas répondu par écrit puisqu'un certain nombre de questions n'était pas légitime. Je savais que vous y reviendriez pendant la séance. Je vais apporter quelques précisions à l'oral. Il s'agit d'une maison. Je ne vous communiquerai pas les noms des locataires. Cela ne vous regarde pas. Aucune démarche n'a été effectuée par la collectivité, ces locataires ne le sont plus depuis très longtemps.

Nous vous rappelons que la DGFIP est chargée de la facturation et du recouvrement de l'ensemble des sommes dues à la commune. Celle-ci a épuisé tous les recours possibles, même s'il est précisé que la dette reste et qu'il y a très peu de probabilités que la commune puisse récupérer cette somme. La DGFIP nous a demandé de passer cette somme en non-valeur.

Il s'agit d'une ancienne location et la DGFIP a fait toutes les démarches.

Ce bien n'est plus propriété de la mairie depuis bien longtemps. Cette location a commencé sous Bernard BARDIN (avant 2008) et s'est terminée sous le premier mandat de Madame BOISORIEUX, la personne ayant abandonné le logement. La Ville l'a ensuite vendu à un acquéreur qui souhaitait devenir propriétaire. Nous ne faisons qu'obtempérer à la DGFIP pour cette admission en non-valeur.

- Vote de l'admission en non-valeur : Unanimité.

- Convention SIEEEN – Renouvellement de la convention pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) :

N. BOURDOUNE : Ce sujet a déjà traité en Conseil Communautaire pour le compte de la CCNHY (Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne).

Il convient de renouveler la convention de mutualisation entre la Ville de Clamecy et le Syndicat d'Énergie d'Environnement et d'Équipement de la Nièvre (SIEEEN), relative à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie.

Le SIEEEN mutualise ainsi l'ensemble des CEE de ses adhérents pour les vendre au meilleur prix auprès d'un ou plusieurs obligés sur la plateforme d'échange. 20 % du fruit de la vente est conservé par le SIEEEN, afin d'assurer ses frais de gestion, contre 30 % précédemment.

La nouvelle convention court jusqu'au terme de la cinquième période de dépôt des CEE fixée par l'État, à savoir fin 2025.

Il convient d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention. Le SIEEEN les mutualise et les vend bien, nous permettant d'avoir souvent de bonnes surprises.

➤ Vote sur la convention SIEEEN : Unanimité.

➤ Groupement d'achat de l'énergie : adhésion au nouveau groupement piloté par le SIEEEN :

R. GATEAU : La Ville de Clamecy est membre du groupement de commande pour l'achat de l'énergie depuis le 29 septembre 2016. Afin de limiter les impacts de la crise énergétique, la Commission Européenne a réformé le marché de gros de l'énergie, dont découle une modification de la réglementation nationale. Le Code de l'énergie français permet désormais aux consommateurs de signer des contrats de vente d'électricité et de gaz naturel directement auprès des producteurs, sans passer par les marchés de gros soumis à des fluctuations de prix importantes.

Dans cette perspective, le SIEEEN, qui pilote le groupement de commande actuel, a créé un nouveau groupement. Les modalités de fonctionnement restent inchangées.

La Ville de Clamecy ayant fait le choix de reverser intégralement la taxe sur l'électricité, le nouveau groupement reste donc gratuit pour la collectivité. Il convient néanmoins d'autoriser l'adhésion au nouveau groupement via la signature de la convention constitutive et d'autoriser ainsi le SIEEEN à exécuter la stratégie d'achat d'énergie du groupement. Au niveau de la région il y a plusieurs groupements d'achat.

➤ Vote sur le groupement d'achat de l'énergie : Unanimité.

➤ Convention de mise à disposition local pour Flotescale :

V. TAUPENOT : Il est proposé de mettre à la disposition de l'Association Flotescale un local situé rue Saint Roch, cadastré BH 87 et BH 94, local partagé avec la Confrérie Saint-Nicolas.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2023. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale, faute de dénonciation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

J. GUIBERT : Je serai partisan que ce sujet soit un sujet intercommunal. On supporte uniquement le coût au niveau de la municipalité alors que l'association a très clairement un rayonnement intercommunal. J'aurai aimé voir l'intercommunalité sur ce sujet et non que la commune supporte 100 % du coût de cette mise à disposition.

N. BOURDOUNE : C'est l'inverse qui se produit. Jusqu'à présent, l'association était hébergée pour une petite partie de son matériel dans un local que la Ville achètera à la SNCF. Le train bois était stocké dans un local situé à Varzy et appartenant à la CCHNVY. Ce local sera cédé dans le cadre d'un crédit-bail. L'association a été poliment priée de quitter les locaux et la commune a trouvé une solution.

Ce local est à fort potentiel, situé à proximité des entreprises Hitier et Dos Santos, avec un parking poids lourds et bus à proximité immédiate et plus de visibilité pour qui souhaitera se rendre dans ces locaux pour visiter les collections de Flotescale et de son partenaire éventuel.

➤ Vote de la convention de mise à disposition local pour Flotescale : Unanimité.

➤ Convention de mise à disposition local pour la Confrérie Saint-Nicolas :

V. TAUPENOT : Il est proposé de mettre à la disposition de l'Association Saint-Nicolas un local situé rue Saint Roch, cadastré BH 87 et BH 94, local partagé avec l'Association Flotescale. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. La convention est consentie pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2023. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale, faute de dénonciation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

D. GIRAULT : Je suis membre de la Confrérie St Nicolas. J'ai consacré une dizaine d'heures à l'inventaire de la collection. Je suis aussi dépositaire de certaines informations que rien ne m'autorise à divulguer. Pour tenir une position tenable vis-à-vis de mes impératifs moraux, je ne vais pas participer à ce vote.

D. MÉCHIN : Une petite question par rapport à cette convention. Des locaux sont mis à disposition. Est-ce que des travaux sont envisagés sur ces bâtiments ? Ils vont recevoir du public et seront une vitrine pour Clamecy. À l'heure actuelle, ils ne sont pas tellement attrayants.

N. BOURDOUNE : Flotescale a déjà commencé l'aménagement intérieur. Le toit n'est pas fuyant. Il y a deux espaces de bureaux et un bel espace de présentation. L'intérêt est de regrouper les deux associations, qui sont les deux faces d'une même pièce. L'une aura une démarche touristique, d'attractivité et de communication. L'autre aura une démarche de préservation patrimoniale, surtout du geste, du savoir-faire et de la mémoire active d'une histoire forte qui est l'ADN de notre territoire. Des travaux sont imaginés sur la partie gauche. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a été sollicité pour refaire une partie où un toit est en très mauvais état, puisqu'il ne reste plus que la charpente. Des bacs acier seraient installés.

Pour les espaces de collections, situés au rez-de-chaussée, des aménagements peuvent être effectués pour rendre l'endroit plus lumineux et confortable. Les règles de sécurité seront respectées : des extincteurs seront achetés pour éviter tout risque d'incendie. L'accès au premier étage se fait par un escalier. Le plancher est très solide. Il faut voir comment les associations se l'approprient, la surface étant aussi importante que le rez-de-chaussée. Après la signature des conventions, nous serons à l'écoute des associations et des partenaires actifs. À terme, l'enjeu est commun pour la St Nicolas, Flotescale, la commune et la Société Scientifique : faire reconnaître en France le flottage de bois comme patrimoine immatériel de l'humanité.

D. MÉCHIN : Effectivement, les deux seront un reflet par rapport à la Ville. Et au niveau du parking ? Actuellement, il n'est pas aménagé pour recevoir des véhicules.

N. BOURDOUNE : Le parking devant est un espace partagé et sera traité. Il y a aussi un parking à proximité, qui est appelé parking Solvay/Rhodia. En réalité, ce parking appartient à la Ville. Les flux de touristes et notamment les bus de voyageurs, peuvent sans difficulté se garer sur cet espace. Ce sera

plus près et plus facile pour visiter. Avant, il fallait faire un long chemin à parcourir pour accéder à l'exposition, ce qui était difficile pour les personnes âgées.

Pour les abords et les accueils, une partie appartient à un propriétaire privé. Nous sommes en relation avec lui, notamment concernant un problème de fosse à combler. À terme, ces espaces seront paysagers et que les publics puissent évoluer en toute sécurité dans un cadre le plus agréable possible.

O. MAILLARD : Monsieur le Maire, en tant que présidente et membre active de l'association, je ne peux participer au vote. Après avoir entendu des choses que je ne peux vous divulguer, je ne participe pas au vote.

N. BOURDOUNE : Vous êtes vice-présidente. Madame Claudine Lindemann est la présidente. L'essentiel est que je puisse signer la convention.

- Vote de la convention de mise à disposition local pour la Confrérie St Nicolas : Majorité (2 non participants, 2 abstentions).

SUBVENTIONS :

- Flotteurs FM :

L. DUQUE : L'association Flotteurs FM sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à hauteur de 6 000 € (somme identique à l'exercice 2022). Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

- Vote de la subvention : Unanimité.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC :

- Convention Commune/CCHNVY/Véolia pour la transmission d'informations nécessaires à la facturation de l'assainissement :

N. BOURDOUNE : Lors du Conseil Municipal du 2 mars 2023, nous avons voté la séparation de la facturation de l'eau et de l'assainissement. Nous venions d'adopter notre nouvelle DSP avec Véolia et nous souhaitons être le plus transparent concernant la réalité du coût de l'eau. La CCHNVY ayant à sa charge la facturation de l'assainissement, elle devait avoir son propre dispositif de facturation. La délibération a été transmise au contrôle de légalité. À son retour, elle a été transmise le 15 mars 2023 à la Présidente de la CCHNVY, au Vice-Président en charge de l'assainissement et au directeur du service assainissement afin qu'ils puissent prendre la tâche de Véolia et de la commune et s'organiser pour les modalités de facturation de l'assainissement. Aucune démarche n'a été effectuée jusqu'au début de l'été. Contact a ensuite été pris avec Véolia concernant l'éventualité d'une possibilité de prestation. La CCHNVY, considérant que le coût était trop important, a refusé l'offre de Véolia. Il nous faut donc voter une délibération pour autoriser le délégataire du service public eau potable (Véolia) à transmettre les informations nécessaires à la facturation de l'assainissement par la CCHNVY, suite à la décision de séparation des factures eau potable et assainissement.

Cela va poser deux difficultés :

- La possibilité pour la CCHNVY d'équilibrer le budget assainissement 2023.

- La nécessité pour nous que la CCHNVY fasse le nécessaire très rapidement afin que les habitants soient facturés pour les coûts liés à l'assainissement de leur consommation d'eau. Les factures d'eau sont arrivées, mais l'assainissement entre avril et octobre n'a pas encore été facturé. Nous espérons que la facture arrive avant Noël, mais il est probable qu'elle arrive au premier trimestre 2024. Le Vice-Président ne s'est pas prononcé sur un délai. Il faut donc prévoir cette facturation.

A. DEDIANNE : Peut-on faire une demande d'étalement ?

N. BOURDOUNE : On peut le proposer à la Communauté de communes.

- Vote de la Convention Commune/CCHNVY/Véolia : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Nous transmettrons à Véolia de transmettre les éléments dès demain matin pour que la CCHNVY puisse commencer la saisie des données.

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Subvention Espace social des Vaux d'Yonne pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) :

I. CIUDAD-KADI : Le projet de CLAS 2023-2024 porté par l'Espace Social des Vaux d'Yonne vise à inclure enfants, parents et enseignants dans une dynamique commune pour améliorer le bien-être des enfants et leur implication au regard du travail scolaire. Il concerne les enfants des écoles de la Ferme Blanche et de Claude Tillier, soit 10 à 15 enfants par école, à raison de 4 séances par semaine.

Le projet 2023-2024 propose la création de RadioClass58FM. Il s'agit de la création d'une émission de radio animée par les enfants des deux écoles sous forme de reportages pour valoriser le territoire et son patrimoine. Différents partenaires sont associés : radio, presse, associations culturelles, office de tourisme et les collectivités locales. Une visite d'une radio nationale sera proposée en fin d'année scolaire pour les enfants.

La restitution sera présentée sous forme de plateau radio avec les différentes interviews. Elle aura lieu le 13 juin 2024. Le lieu n'est pas encore déterminé, mais c'est souvent au château ou au parc Vauvert. La subvention sollicitée s'élève à 8 000 € pour un budget prévisionnel global de 24 700 €. Le montant sollicité est identique à l'année précédente. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

M. CARVOYEUR : Quel est le ratio par élève du coût de cette subvention ?

I. CIUDAD-KADI : Ce sont les enseignants qui identifient les enfants en difficulté et font les propositions aux parents. Le ratio est évolutif, je ne peux donc pas vous le donner. Certains enfants sont inscrits au début de l'année, d'autres enfants vont intégrer ce dispositif. Ce dispositif est une aide pour les enfants en difficulté. L'espace social implique les familles tout au long de l'année et c'est une très bonne intégration. Le plus gros financeur reste la CAF. Cela est justifié pour soutenir les élèves.

N. BOURDOUNE : Il y a un bénéfice très important pour les enfants, les familles et la communauté pédagogique.

I. CIUDAD-KADI : Je peux demander que l'ensemble du Conseil Municipal soit invité à la restitution.

J. GUIBERT : Vous avez apporté des réponses sur le financement du budget global. On n'a pas le nombre d'enfants. La note de synthèse parle de 10 à 15 enfants par école, soit entre 20 et 30 élèves. Sur un budget de 8 000 €, on estime que cela fait un peu cher et un peu trop important pour ce projet. On s'abstiendra sur ce dossier. L'enveloppe est beaucoup trop importante pour ce projet. On préfère voter d'autres projets.

I. CIUDAD-KADI : Les enfants sont pris en charge 2 heures tous les soirs les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit 8 heures par semaine.

➤ Vote subvention CLAS : Majorité (2 abstentions).

➤ Subventions écoles pour l'arbre de Noël et les petites fournitures :

I. CIUDAD-KADI : Comme chaque année, il est proposé d'attribuer une subvention pour les arbres de Noël et les petites fournitures aux écoles maternelles.

Depuis plusieurs années, il a été accordé :

- 10,50 €/élève pour les arbres de Noël
- 52,50 €/classe pour les petites fournitures.

Les 10,50 € correspondent à un livre dans les librairies locales. Il est proposé de maintenir ces montants soit :

Arbres de Noël :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| • École maternelle Jules Renard : 69 | 724,50 € |
| • École maternelle Ferme Blanche : 43 | 451,50 € |

Petites fournitures :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| • École maternelle Jules Renard : 4 | 210,00 € |
| • École maternelle Ferme Blanche : 2 | 105,00 € |

Soit un budget total de : 1 490 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

➤ Vote subventions pour l'arbre de Noël et les petites fournitures : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

➤ Demande de distraction et d'application du régime forestier :

D. GIRAULT : Dans le cadre du projet de développement de l'entreprise de transport ROUSSEAU sur la zone du Perthuis d'Enfer, le Conseil Municipal a, par délibération du 28 août 2023, décidé de vendre à la SAFER Bourgogne-Franche-Comté plusieurs parcelles communales.

La parcelle située lieudit Le Bois des Fourneaux cadastrée E 72 d'une surface de 9ha 05a 74ca appartenant à la forêt communale, le Conseil Municipal a demandé sa distraction du régime forestier.

Afin de maintenir la même surface de forêt communale, l'ONF souhaite qu'en compensation, des parcelles acquises postérieurement à 2010, année d'établissement de notre document d'aménagement forestier, soient soumises au régime forestier.

Il est donc proposé :

- De demander à nouveau la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée E 72 lieudit Le Bois des Fourneaux d'une surface de 9ha 05a 74ca,
- De demander l'application du régime forestier aux parcelles suivantes acquises postérieurement à 2010 :

Section/n° cadastral	Lieudit	Superficie
C 119	La Côte Charmois	0ha 69a 30ca
C 120	La Côte Charmois	0ha 69a 30ca
A 132	Vallée Baquelin	0ha 99a 60ca
A 156	Pauroux	0ha 99a 15ca
A 157	Pauroux	1ha 21a 37ca
Surface totale		4ha 58a 72ca

- De s'engager à acquérir et soumettre au régime forestier d'ici 5 ans, une surface boisée d'une surface minimum de 4ha 47a 02ca permettant de compenser entièrement la distraction de la parcelle E 72.
- Vote demande de distraction et d'application du régime forestier : Unanimité.

CULTURE :

- Reversement des bénéfices à la Ligue contre le Cancer :

N. BOURDOUNE : Dans le cadre de l'action « Octobre Rose », il est proposé la projection d'un film au cinéma municipal Casino le 16 octobre à 20 h. Le tarif est fixé à 5 €. Les bénéfices de cette soirée seront reversés à la Ligue contre le cancer. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce reversement.

La date a peut-être été mal choisie, il s'avère que la recette a été très faible : 71 €.

Voilà pourquoi je souhaitais rajouter un point à l'ordre du jour. Dans un premier temps, plutôt que les bénéfices, nous versions l'ensemble de la recette (71 €) et de compléter cette somme pour une subvention globale de 200 €.

Les recettes du cinéma le permettent et ce geste est important face aux enjeux de la santé pour tous et la recherche pour la lutte contre le cancer du sein.

- Vote pour une subvention de 200 € au total : Unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

N. BOURDOUNE : Nous avons une question écrite de Monsieur GUIBERT concernant la Place des Promenades. Où en est le dossier ? Quelle est la réflexion de la majorité sur les questions soulevées par une association et un collectif ? Point sanitaire sur l'état des arbres, la véracité ou non de l'abattage des arbres de la place. Peut-on sauvegarder plus d'arbres ?

Des échanges nombreux et réguliers ont eu lieu entre la maîtrise d'œuvre et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), dont encore un ce matin. Un minuscule ajustement de forme sur la forme d'un croquis plutôt que sur le fonds a été demandé. Une nouvelle proposition prenant en compte cet ajustement devrait être proposée demain matin pour être transmise à l'ABF. D'une volonté conjointe, nous pensons engager très rapidement les travaux souhaités, avec son accord.

En ce qui concerne l'association/collectif : j'ai pris connaissance d'un tract, vu des affiches collées, deux courriers m'ont été envoyés, une pétition d'une association de Oisy, l'Association pour la Sauvegarde de Oisy. J'ignorais que Clamecy a été annexé par Oisy.

J. GUIBERT : Cette association a une compétence départementale.

N. BOURDOUNE : Elle devrait peut-être changer de nom. Cela donnera un peu plus de lisibilité et de légitimité. Cette pétition est un joli poème inspiré de Jean de La Fontaine, donc acte. Un joli feuillet a été distribué par un collectif auquel Monsieur SANDRAS a essayé de participer, puis a transmis une communication à la mairie et à la presse, s'interrogeant sur la légitimité de ce représentant autoproclamé de ce collectif, Monsieur Pupulin. Affiches, tracts, courriers en papier ont été réalisés avec des arbres en bonne santé qui ont été coupés. Cela fait sourire, mais c'est un constat.

M. SANDRAS : Dans le processus du projet, qu'est-ce qui vous a amené à une demande d'expertise ?

N. BOURDOUNE : Cette expertise a été demandée en 2017, avant cette mandature, par Madame Boisorieux, puisque les arbres donnaient déjà des signes manifestes de fragilité. La première étude a été effectuée sur demande du Conseil Municipal précédent pour savoir si les arbres présentaient un caractère de dangerosité.

Les résultats sont très clairs. En 2017, beaucoup d'arbres sont à abattre, un petit nombre d'arbres montrent des signes de fragilité et nécessiteraient des soins de conservation très compliqués et très onéreux et 3 arbres étaient en bonne santé et à sauvegarder.

La Ville intervient, taille les arbres afin de soulager les branches principales des arbres pour les alléger. En 2020, par un dimanche après-midi et sans vent, une énorme branche s'est brisée et est tombée entre deux voitures garées sur le parking de la place. Elle est restée en équilibre sur le mur au-dessus de la rue de la Mirandole. Par miracle, elle n'a pas basculé et il n'y a pas eu d'accident.

Les Services Techniques de Clamecy ont coupé et débité la branche, ont regardé l'état général des arbres. Les branches étaient creusées au-dessus, confirmant le diagnostic.

Au vu du risque d'accident, la question de resécurisation immédiate et de réaménagement de la place s'est posée. Le processus de consultation citoyenne est déclenché.

D. GIRAULT : Une deuxième étude est effectuée par la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun). La question était : est-ce que les cavités des arbres (troncs et branches creux) hébergeaient des chauve-souris ? Un chiroptérologue (expert en chauve-souris) est venu et n'a pas trouvé de chauve-souris. Il a sécurisé les arbres en mettant du grillage sur toutes les cavités ouvertes afin que d'éviter que des chauve-souris s'installent à l'automne. Il avait aussi pour mission de chercher dans le terreau formé à l'intérieur des arbres des indices entomologiques. Il a trouvé dans l'un des arbres les restes, c'est-à-dire d'élytres. Il s'agit d'un coléoptère appelé *Rhamnusium bicolor* trouvé dans un des tilleuls. Celui-ci est un exemplaire à conserver grâce son état de pourrissement. Cette espèce n'avait jamais été observée dans la Nièvre.

L'entomologiste qui a identifié les élytres est revenu la saison suivante et a trouvé dans ce même tilleul, et uniquement dans ce tilleul, des larves vivantes et des spécimen adultes de ce coléoptère, prouvant que cet écosystème existe encore.

M. SANDRAS : J'ai bien entendu et je voulais savoir, Monsieur le Maire, quelles sont vos intentions de réponse à ce moratoire ?

N. BOURDOUNE : Ce moratoire n'aura pas lieu. Les études ont été faites. Les éléments ont été transmis à la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Toutes les démarches ont été faites dans les règles. Nous nous sommes adressés à des spécialistes. Les décisions ont été validées par l'État.

Nous ne coupons jamais un arbre par plaisir. Si les arbres étaient sains, nous ne les aurions pas touchés. Nous essayons d'en préserver le plus possible. Quelques ajustements vont faire que certains arbres resteront un peu plus longtemps pour favoriser la pousse des jeunes arbres et seront coupés dans une deuxième phase, lorsque les jeunes arbres auront pris de l'ampleur.

Il s'agit d'un enjeu important d'aménagement et de sécurité. J'ai confiance dans les services de l'État, dans les deux expertises, en la DREAL et la DDT. Il n'y a pas de sujet.

Pour les habitants, l'enjeu est quand et comment ? Pour nous, c'est dès que possible, en répondant aux attentes de la commune, des habitants et de l'ABF.

M. SANDRAS : Si la contestation se poursuit que comptez-vous faire ?

N. BOURDOUNE : Toute une phase de concertation a été mise en place depuis 2020, avec un nombre important de réunions, d'espaces pour s'exprimer. Ces personnes qui se sentent subitement investies d'une mission n'ont pas été vues pendant tous ces temps. C'est dommage, car ils auraient pu faire part de leurs objections, leurs doutes et auraient pu faire des propositions d'aménagement.

Se réveiller après une bataille en se proclamant combattant est bien, mais ne fait pas avancer l'aménagement d'un territoire. Nous sommes sur un double enjeu : un aménagement attendu et la sécurité. J'ai vu dans un tract qu'il n'y a pas eu de blessé ou de voiture abîmée. La collectivité a eu énormément de chance que ce soit un dimanche, au vu de la fréquentation de la Place des Promenades en semaine.

D'autres arbres, qui ne présentaient pas de signe de faiblesse, sont tombés de manière imprévue. Il y a quelques années, un arbre est tombé le 24 décembre à côté de la propriété de Madame TAUPENOT, avenue Général Leclerc. Un autre est tombé une nuit rue du Port au début de l'été. La seule victime a été un morceau de grillage et un poteau de la propriété de Madame MAILLARD. J'en suis désolé, l'arbre devait être abattu à l'automne mais il s'est brisé sans raison apparente ni vent.

Je ne souhaite pas qu'il y ait un nouvel accident et provoque des dégâts matériels ou blesse quelqu'un.

M. SANDRAS : Je vous remercie beaucoup pour toutes vos précisions.

J. GUIBERT : Vous avez apporté beaucoup de réponses. J'allais vous demander une éventuelle contre-expertise, mais elle a déjà été faite. La sécurité est un élément à prendre en compte.

Sur l'ensemble du dossier, on pourrait avoir des regrets sur ce premier exercice de démocratie participative, qui était un petit loupé, à cause de la participation. La question posée était peut-être une question fermée avec choix 1 ou choix 2.

N. BOURDOUNE et plusieurs élus : Non, non.

J. GUIBERT : C'est comme cela que je l'ai vécu, comme beaucoup d'habitants. Je ne vais pas me réveiller après-guerre, puisque je n'ai pas porté de « proposition » en la matière. La sécurité doit prédominer. Beaucoup d'habitants m'ont apostrophé en ce sens. C'étaient peut-être des phases « finalisées » dans les phases de discussion. Les gens qui montent au créneau n'ont rien proposé au moment des propositions, c'est une autre question. On a peut-être un aboutissement de démocratie participative qui n'a pas été une réussite à 100 %, même si elle a eu lieu. Elle n'a peut-être pas été optimum.

N. BOURDOUNE : Je vais rappeler le processus, qui était un système dit d'entonnoir. La première phase se basait sur un plan vide et les habitants ont fait des propositions d'aménagements. 37 propositions ont été effectuées. Puis, par un travail et des ateliers participatifs, ces 37 propositions sont devenues 4, puis 3, puis 2 propositions. Dans un deuxième temps, un vote a été organisé pour identifier la

proposition préférée des habitants. Les personnes qui n'avaient pas fait de proposition pouvaient aussi voter. C'est un travail qui a duré 2 ans avec un vote en mairie. Une proposition s'est dégagée de manière très claire qui est devenue la feuille de route de la maîtrise d'œuvre.

I. CIUDAD-KADI : Il y a eu des réunions publiques en mairie, à la salle polyvalente, à la MLAC.

V. TAUPENOT : 3 grands traits de propositions ont été faits : parking uniquement, parking avec espaces verts et tout en espaces verts. Des cessions de travail à différents endroits de la ville ont été organisées. Tout un espace vert est prévu avec le replantage d'un nombre important d'arbres. Il y a eu tout un travail de participation qui a eu lieu depuis 2020 et je regrette que ces gens ne se soient pas déplacés.

N. BOURDOUNE : Nous pouvons toujours faire mieux en matière de démocratie participative. C'était un bel exercice auquel beaucoup d'habitants ont adhéré, sauf ceux-ci qui se réveillent après la bataille. Je vous l'accorde, il n'y a pas eu 3 600 votants. Mais, il y a eu la possibilité de voter pendant une semaine et jusqu'au dépouillement final.

Un collectif est en cours de constitution. Pour ma part, j'accorde plus de légitimité aux associations qu'aux collectifs. Les associations travaillent à une co-construction de quelque chose alors que les collectifs sont souvent plutôt contre des projets et privilégient des intérêts particuliers à un moment donné plutôt que l'intérêt général. En tant que Maire et collectivité, nous sommes garants de l'intérêt général et d'un intérêt important, la sécurité de nos concitoyens.

M. CARVOYEUR : Je vous remercie pour ce débat d'excellente qualité et les précisions attendues. Je voudrais que l'on se recentre sur la grosse problématique des arbres de l'avenue de la gare. Ils sont en état plus déplorable que ceux de la Place des Promenades. On aurait peut-être dû, lors de l'expertise, la développer sur d'autres secteurs. Je vous fais cette proposition d'expertiser les arbres avant un accident sur ces arbres. Ils ont à peu près les mêmes âges et ont à peu près la même situation sanitaire.

N. BOURDOUNE : Nous avons aussi constaté certaines fragilités. Je proposerai bien de demander à l'ONF, qui a une certaine expertise, de se prononcer.

J'ai pu lire que les tilleuls peuvent vivre entre 500 et 1 000 ans. Tout dépend des conditions de vie. En bord de route, entourés par le goudron ne sont pas des conditions de vie idéale. Des tilleuls qui vivent entre 100 et 150 ans sur nos territoires dans ces conditions sont une gageure et cela montre que ces arbres étaient de très bonne qualité à l'origine.

Il va y avoir un sujet à terme sur cette avenue. Il faut voir ce que l'on peut faire d'une manière concertée avec l'adhésion de tous. Abattre 1 arbre sur 2 ou tout d'un coup. Pour la deuxième option, il risque d'y avoir un choc visuellement et il faudra attendre 15 ans pour voir autre chose.

Un des engagements et je me porte en faux sur le tract du collectif : l'engagement que nous avons pris et sur lequel nous travaillons avec Monsieur GIRAULT, n'est pas le remplacement d'un arbre coupé par 3 arbres replantés, mais par 4 arbres plantés. Nous avons déjà identifié plusieurs secteurs pour lesquels Monsieur GIRAULT, les Services Techniques et le CMEJ (Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes) vont travailler pour l'installation d'arbres. Nous connaissons les vertus de l'arbre sur les questions de fraîcheur, de piège à carbone, d'humidité dont nous avons besoin. Il est nécessaire d'en planter le plus possible.

M. CARVOYEUR : Si on faisait un groupe de travail sur l'avenue du Général Leclerc, il serait peut-être envisageable, d'ouvrir des voies douces pour les vélos et les piétons sur ces immenses trottoirs. ON s'aperçoit que beaucoup de personnes utilisent des trottinettes ou à vélo de la gare. Il serait judicieux de faire cet aménagement dans le cadre d'un projet de rénovation avec les avis de l'ONF, de la Ville et de l'ABF.

N. BOURDOUNE : Totalement. Un groupe d'élus travaille actuellement à des propositions sur les voies douces. Ce groupe pourra être élargi pour qui souhaitera y participer pour des propositions partagées

sur l'aménagement des voies douces à Clamecy. Mais il faut trouver des solutions pour évoluer en toute sécurité.

Un dernier point d'information concernant l'immeuble du Grand marché. Beaucoup de commerçants du quartier l'ont eu, puisque je suis allé les voir hier. Les travaux ont été retardés, le mode opératoire et l'impact sur la circulation imaginées par l'entreprise n'ont pas été acceptés par la collectivité.

Ils voulaient fermer la rue du Grand marché pendant quelques semaines, ce qui nous ne voulions pas et qui était non conforme à l'appel d'offres. Nous leur demandé un autre mode opératoire. Nous avons échangé en début de semaine avec Michel démolition. Nous sommes d'accord sur le mode opératoire suivant : la rue du Grand marché ne sera pas fermée sauf lors de l'évacuation des gravats. Les travaux de sécurisation vont commencer le 2 novembre : installation d'échafaudage et de protection pour les piétons. La démolition commence à partir du 6 novembre par la rue du Petit marché. Les lieux de vie seront installés au bout de la rue de la Halle. La déconstruction sera par nacelle, interrompue le 15 décembre afin de permettre à tout le monde de passer des fêtes dans de bonnes conditions et d'avoir le moins d'impact possible sur le commerce pour les fêtes. La reprise sera mi-janvier pour finir courant février. Ils ont été retardés d'un petit mois afin de trouver le mode opératoire qui convient à tout le monde.

Enfin, la déconstruction de l'îlot de Bethléem se passe bien avec les aléas propres à tout chantier de démolition, pour la plus grande joie des riverains qui avaient une verrue visuelle dans leur quartier et résidents qui seront débarrassés des infiltrations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Remarques lors de la séance du Conseil Municipal du jeudi 7 décembre 2023 : Aucune.

- Vote du Procès-Verbal : Unanimité.